



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

**SERVICE REGIONAL DE L'ECONOMIE FORESTIERE
AGRICOLE ET RURALE**

**PLAN PLURIANNUEL REGIONAL
DE DEVELOPPEMENT FORESTIER
DE LA REGION CENTRE**

P.P.R.D.F.

2012-2016

Préambule

- 1. L'organisation et les réflexions de la filière forêt bois en région Centre**
- 2. Le plan d'actions de la filière forêt bois**
- 3. Les objectifs du P.P.R.D.F en région Centre**
- 4. Le choix de l'organisation et de la méthode d'élaboration du PPRDF**
- 5. Le plan d'actions spécifiques du P.P.R.D.F**
- 6. Les annexes**

Préambule

La forêt française capitalise du bois : d'après une étude¹ du CEMAGREF, réalisée en 2007, sur les 103 millions de m³ produits par an, seuls 61 millions de m³ sont récoltés. Une évaluation des disponibilités pour la période 2006-2016 en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France montre que plus de 17 millions de m³ de bois seraient disponibles, parmi lesquels plus de 1,565 millions de m³ disponibles en région Centre. Sur le site internet : www.dispo-boisenergie.fr de l'ADEME, la disponibilité supplémentaire en bois d'industrie et en bois énergie dépasse deux millions de m³ en région Centre soit 20 % des disponibilités supplémentaires nationales.

Le Grenelle de l'environnement a souligné la contribution que le bois peut apporter à la lutte contre le réchauffement climatique. En 2020, l'objectif est d'atteindre 23 % des besoins énergétiques français couverts par les énergies renouvelables.

Les acteurs du Grenelle ont fixé, à l'horizon 2020, l'objectif de récolter 21 millions de m³ de bois supplémentaires (9 millions de m³ de bois d'œuvre et 12 millions de m³ de bois énergie/industrie).

Les Assises de la forêt réunies par le Ministre de l'agriculture et de la pêche en 2008 ont permis aux acteurs de la filière de s'approprier les objectifs du Grenelle et de proposer un plan d'actions qui s'organise autour de trois piliers : « Produire plus de bois et valoriser mieux la ressource bois, Protéger mieux la biodiversité en forêt et garantir la gestion durable ; Adapter les forêts françaises et anticiper le changement climatique ».

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 a instauré dans son article 64 le principe des plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF).

Leur finalité est d'améliorer « **la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts** ». Etabli dans chaque région, le PPRDF doit « identifier les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois », analyser les raisons de cette situation et « définir les actions à mettre en oeuvre à court terme pour y remédier ».

En région Centre, les acteurs de la filière avec l'appui des financeurs publics, ont déjà, depuis 2008, mené des réflexions et travaux conséquents pour élaborer un projet de filière visant notamment à resserrer les liens entre l'amont et l'aval de la filière pour mieux valoriser les bois locaux par les industries régionales.

Le plan pluriannuel régional de développement forestier de la région Centre se fonde donc sur leurs conclusions pour cibler certaines actions et mettre en perspective les priorités en matière de valorisation et de mobilisation des bois dans l'ensemble des massifs régionaux.

¹ Note de synthèse, Etude « Biomasse forestière disponible pour de nouveaux débouchés énergétiques et industriels », CEMAGREF/DGFAR, GINISTY et Al., 2007.

1. L'organisation et les réflexions de la filière forêt bois en région Centre²

En 2008, l'Etat et le Conseil Régional de la région Centre initient avec les représentants professionnels de la filière amont et aval, une stratégie et un programme d'actions 2008-2011 pour accompagner le développement de la filière forêt bois en répondant rapidement aux attentes de la société et avec la volonté de devenir un pôle d'efficacité énergétique. Ce projet de filière forêt bois établit quatre axes stratégiques :

- Mobiliser un volume supplémentaire de bois feuillus en identifiant des massifs-sources,
- Soutenir le développement des entreprises régionales de travaux forestiers et de transformation ;
- Développer l'utilisation des bois régionaux dans la construction et dans l'énergie ;
- Coordonner les efforts de la filière par le soutien des actions d'animation, de fédération et de représentation de la filière.

En 2009, en cohérence avec le projet de filière 2008-2011 et suite aux assises de la forêt et au Grenelle de l'Environnement, à la demande de l'Etat, un plan régional de mobilisation de la ressource établi en concertation avec les acteurs de la filière amont et aval de la région Centre est validé en Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF). Ce plan a déterminé un objectif de volumes annuels mobilisables supplémentaires de 220 000 m³ de bois d'œuvre et 580 000 m³ de bois d'industrie et de bois énergie, à l'horizon 2020. Pour mobiliser ces volumes supplémentaires, le plan prévoit les actions suivantes :

- Animations auprès des détenteurs de la ressource en forêt privée ;
- Amélioration de la desserte forestière ;
- Soutien à la mécanisation de la récolte et au démarrage des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) ;
- Renforcement de l'attractivité des métiers ;
- Appui au développement des débouchés des scieries.

Dans cet esprit, en 2010, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) réalise une étude sur la motivation des propriétaires forestiers en régions Centre et Poitou-Charentes, afin de connaître les attentes et motivations des propriétaires forestiers privés vis-à-vis de leur patrimoine et de sa gestion, et d'en déduire des pistes d'actions pour accroître la mise en marché des bois dans le respect des enjeux environnementaux.

En 2011, le Conseil Régional de la région Centre et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) financent une étude stratégique sur les potentialités de la filière bois en région Centre. La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Centre est membre du comité de pilotage.

Pour créer une dynamique régionale articulant l'amont et l'aval de la filière, la stratégie suivante est validée au comité de pilotage du 8 février 2012. Le groupement GALLILEO BC, Cabinet COUDERT et Forêt Energie Ressources assurent cette étude stratégique sur les potentialités de la filière bois en région Centre. Elle repose sur quatre axes :

- Améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens d'animation ;
- Bâtir une politique sylvicole basée sur le renouvellement de la ressource, la mobilisation des bois et la complémentarité des usages,
- Favoriser l'émergence d'une demande bois et faciliter le rapprochement de l'offre amont avec la demande de l'aval,
- Renforcer la cohérence territoriale des projets et des usages du bois énergie.

² Les références et les résumés des documents cités dans ce chapitre figurent en annexe.

2. Le plan d'actions de la filière forêt bois

L'audit de la filière a permis de déterminer les points de blocage et de recommander les actions pour libérer les potentialités reconnues de la filière. Le plan d'actions de la filière décline les quatre axes stratégiques en fiches d'action :

Axe 1. Améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens de l'animation mobilisée à l'échelle de la région et des territoires

- 1.1 Réallocation des moyens, outils et modalités de l'animation sur les missions forêt -bois - bois énergie,
- 1.2 Développement d'une approche territoriale pour l'animation de la filière bois.

Axe 2. Bâtir une politique sylvicole basée sur le renouvellement de la ressource, la mobilisation accrue des bois et la garantie de complémentarité des usages (BO, BI, BE - bois chauffage)

- 2.1 Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois nécessaire au développement des différents usages (articulation des compartiments Bois d'Oeuvre -BO-, Bois d'Industrie -BI-, Bois Energie -BE-),
- 2.2 Concilier les différents usages de la forêt (gestion multifonctionnelle) par l'ouverture de la filière bois aux environnementalistes et aux chasseurs,
- 2.3 Pérennisation et renouvellement de la forêt,
- 2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière,
- 2.5 Rencontres de terrain décentralisées entre propriétaires forestiers, ETF, gestionnaires, scieurs,
- 2.6 Elaboration et mise en application d'une charte régionale de bonne conduite des ETF,
- 2.7 animateur dédié à la ressource.

Axe 3. Favoriser l'émergence d'une demande « bois » et favoriser le rapprochement de la filière avec la demande

- 3.1 Groupe d'innovation et d'intégration de la filière,
- 3.2 Accompagnement de la 1^{ère} transformation dans son adaptabilité à la demande,
- 3.3 Renforcer la compétence des acteurs de la transformation du bois (entreprises, artisans),
- 3.4 Référencement pour l'adaptation des essences locales aux champs réglementaires accessibles,
- 3.5 Valoriser les usages du bois local pour susciter la demande en bois local,
- 3.6 Accompagnement de la demande publique en bois local,
- 3.7 Appel à projets d'un lotissement de taille moyenne Construction bois local,
- 3.8 Concours design pour l'ameublement en bois local.

Axe 4. Renforcer la cohérence territoriale des projets et des usages du bois énergie

- 4.1 Révision de l'organisation et du conventionnement de l'animation de la filière bois énergie
- 4.2 Refonte des cahiers des charges pour les subventions des projets bois énergie
- 4.3 Assistance à maîtrise d'ouvrage mutualisée et promotion de maîtrise d'ouvrage déléguée.

3. Les Objectifs du PPRDF en région Centre

Les chiffres clés en région Centre :

(sources : Inventaire Forestier National et Agreste - Ministère de l'Agriculture, 2010)

- 938 000 ha de forêt dont 818 000 ha de forêt privée.
- Forêt essentiellement de feuillus (84 %) avec une essence dominante - le Chêne - qui représente près de 60 % des peuplements.
- Les résineux représentés par les pins sylvestre, laricio et maritime.
- Le Peuplier ne couvre que 2,4 % de la superficie forestière mais produit près du quart des volumes de bois feuillus récoltés.
- Une structure de la forêt privée favorable à sa mise en valeur :
 - ⇒ Les propriétés de plus de 4 ha couvrent près de 85 % de la superficie forestière privée pour moins de 11 % du nombre de propriétaires.
 - ⇒ Les propriétés de plus de 10 ha représentent encore 75 % de cette superficie pour environ 5 % du nombre de propriétaires.
- Volume de bois sur pied estimé à 155 millions de m³ dont 125 millions de m³ de bois feuillus, surtout du chêne rouvre et du chêne pédonculé (deux tiers du volume).
- 87 % du volume de bois sur pied de la région Centre se trouve en forêt privée.
- 58 % de la production biologique des forêts privées récoltée en 2010.
- Le Centre est la 7^{ème} région française pour sa surface forestière et au 8^{ème} rang pour la récolte de bois en 2010.
- Le Centre est la première région récoltante de chêne en 2010 avec 314 447 m³ soit 14,60 % de la récolte nationale.
- Le Centre est la seconde région de récolte du Pin Sylvestre en 2010 avec 142 882 m³ soit 16,60 % de la récolte nationale.
- Le Centre est à la 13^{ème} place pour les volumes sciés en 2010.
- 13 % des scieries produisent plus de 4 000 m³/an (9 unités sur 69) soit 66 % du volume des sciages en 2010.
- La production de 4 346 m³ de merrains en 2010 soit 8 % de la production nationale.

En 2009, une étude nationale réalisée par l'Inventaire Forestier National (IFN) pour l'ADEME estime les disponibilités nettes supplémentaires après déduction de la récolte actuelle en Bois d'Industrie et Bois Energie (BIBE) à près de 2 millions de m³ de bois feuillus, en région Centre.

Les régions Centre et Bourgogne présentent les estimations de disponibilités nettes supplémentaires les plus fortes en France concernant les bois d'industrie et bois énergie : respectivement 2, 125 millions de m³ et 2, 105 millions de m³ de bois soit 36 % du potentiel en BIBE du territoire national.

Un plan national d'actions pour la mobilisation des bois est présenté, à la suite des Assises nationales de la forêt, au Conseil supérieur de la forêt. Il est organisé en quatre axes :

1. Mobiliser davantage de bois pour les besoins en énergie et matériaux renouvelables
2. Promouvoir le bois dans la construction
3. Protéger la biodiversité forestière ordinaire et remarquable
4. Renforcer la certification « gestion durable des forêts »

Il est décliné en plans régionaux de mobilisation des bois. En région Centre, les volumes disponibles supplémentaires sont estimés à l'horizon 2020, par le Ministère de l'agriculture, à 1 070 000 m³ de bois d'industrie et énergie et 413 000 m³ de bois d'œuvre.

Compte tenu des facteurs de réfaction sur les volumes disponibles, le plan d'action régional pour la mobilisation de bois à l'échéance 2020 a estimé les volumes supplémentaires disponibles à 580 000 m³ de bois d'industrie et de bois énergie et à 220 000 m³ de bois d'œuvre.

Au total, à l'horizon 2020, si ces volumes supplémentaires sont mobilisés, la récolte pourrait s'élever à 4 millions de m³ de bois : 1,7 millions de m³ récoltés (données Agreste), récolte de bois énergie autoconsommée de 1,4 millions de m³ (données CEREN), 800 000 m³ de bois mobilisés supplémentaires soit 76 % de la production annuelle des arbres vifs des forêts de production estimée à 5,18 millions de m³ par l'IFN.

Les surfaces forestières pouvant faire l'objet de récolte supplémentaire (propriétés privées de plus de 10 ha) sont estimées à 570 000 ha dont 350 000 ha facilement desservis soit 61 % des surfaces représentées par les propriétés privées de plus de 10 ha.

Les hypothèses de travail du PPRDF Centre³ sont les suivantes :

L'Office National des Forêts (ONF) assure déjà en forêts des collectivités et en forêts domaniales, des prélèvements proches de la production biologique : 550 000 m³ récoltés par an (Source ONF) sur une production biologique annuelle de 640 000 m³ (Source IFN) soit 85 % de la production annuelle récoltée.

En 2010, la récolte en forêt privée atteint 2 600 000 m³ (1 200 000 m³ récoltés source Agreste + 1 400 000 m³ de bois énergie auto-consommés par les ménages source CEREN) pour une production annuelle biologique de 4 500 000 m³ soit un niveau de prélèvements de 58 % de la production biologique annuelle.

Par conséquent, les possibilités de prélèvements supplémentaires sont localisées en forêts privées. En 2009, les réflexions menées dans le cadre du plan régional de mobilisation des bois, ont conclu à une sous exploitation diffuse sur l'ensemble de la région.

Le déficit de mobilisation du bois en forêt privée concerne globalement l'ensemble du territoire forestier régional, sans véritable zone géographique particulièrement marquée par une sous-exploitation. A dire d'experts, cette problématique est générale.

En effet, le relief et la structure de la forêt privée font qu'il n'y a pas en région Centre de massif forestier significativement sous exploité et qui mériterait une attention particulière en terme d'animation et de mobilisation de bois.

Certains facteurs expliquant la sous exploitation des forêts peuvent être avancés :

1. En priorité, la faiblesse des cours du bois face à l'augmentation du coût des travaux en forêt.
2. L'inadéquation entre l'offre et la demande : le développement de l'usage du bois dans la construction se fait principalement avec des résineux utilisés en structure et en vêture. Les feuillus, plus chers, parfois moins faciles à mettre en œuvre, ne bénéficiant pas de certifications et d'agréments techniques, ne profitent pas de ce nouveau marché (les pins non plus).
3. Le devenir des bois feuillus moyens et de qualité secondaire : en région Centre, le chêne est majoritaire. La proportion d'aubier dans les bois moyens et de qualités secondaires peut atteindre 30 à 40 %. Il n'y a pas ou très peu de demande sur ces produits en l'état actuel de la chaîne de valorisation. L'absence d'importants débouchés rémunérateurs pour ces bois feuillus de qualité secondaire, abondants dans la région et a priori peu attractifs, est une des préoccupations majeures de la filière bois.
4. La priorité donnée à la chasse sur la sylviculture, dans certains massifs, avec pour conséquence la pression excessive du grand gibier sur les forêts, en particulier sur les jeunes peuplements et l'impossibilité d'exploitation forestière en période de chasse.
5. L'insuffisance ou le mauvais état des réseaux de desserte forestière, des places de dépôts et de retournement, les points de rupture de la logistique entre les massifs et les réseaux routiers publics.

³ Les annexes du plan pluriannuel régional de développement forestier de la région Centre comprennent toutes les informations utiles à la compréhension du contexte forestier (présentation de la forêt, politique forestière) et de la mobilisation des bois (état de la récolte de bois en région Centre en 2010).

6. L'insuffisance de formation à la gestion forestière de nombreux propriétaires.

7. Les inquiétudes liées aux mesures réglementaires et notamment environnementales.

8. L'incertitude liée aux changements climatiques.

Compte-tenu de la part de ces bois de qualité secondaire dans les forêts en région Centre, des coûts d'exploitation, des usages concurrents de la forêt, il convient a priori de reformuler les objectifs du PPRDF Centre, en ces termes :

- 1. Organiser le développement de la filière régionale autour des chaînes de valeur⁴ dont l'efficacité repose sur la coordination des acteurs et leur capacité à former un réseau cohérent et collaboratif,
- 2. Offrir des débouchés rémunérateurs pour les bois régionaux,
- 3. Faciliter la mobilisation des bois en réponse à la demande.

⁴ La méthode “ chaîne de valeur ” est décrite dans Porter, Mickael., Competitive Strategy, Free Press, New York, 1985. La chaîne de valeur permet de faire un diagnostic de l'avantage concurrentiel et de déterminer les moyens d'en acquérir un et de le conserver. L'analyse de la chaîne de valeur décompose l'entreprise en activités stratégiquement importantes pour comprendre leur impact sur le comportement des coûts et la différenciation. A partir de cette analyse, l'entreprise choisit une stratégie pour chaque produit et le positionnement concurrentiel qui convient à chaque produit. Mickael Porter propose donc d'identifier les sources de différenciation compétitive d'une organisation en la décomposant en activités de base économiquement significatives. Il définit la chaîne de valeur comme un “enchaînement d'activités permettant d'aboutir à un produit valorisable sur le marché”.

4. Le choix de l'organisation et de la méthode d'élaboration du PPRDF

Le plan pluriannuel régional de développement forestier est établi sous l'autorité du représentant de l'Etat dans la région en association avec les collectivités territoriales concernées. Il est préparé par un comité comprenant des représentants régionaux des chambres d'agriculture, des propriétaires forestiers et des professionnels de la production forestière, notamment les centres régionaux de la propriété forestière, des représentants régionaux des communes forestières, des organisations de producteurs et de l'ONF.

Le comité d'élaboration du PPRDF est un comité de travail, centrant son action sur l'expertise technique la plus consensuelle possible. Les membres du comité d'élaboration disposent d'une bonne connaissance des problématiques forêt-bois au sein de la région.

Des experts extérieurs au comité représentant l'aval de la filière, peuvent être associés afin de garantir la cohérence des actions prévues au PPRDF avec les marchés du bois existants ou à développer.

Les réflexions déjà menées sur la filière forêt bois en région Centre ont associé avec succès l'Etat, le Conseil Régional de la région Centre, l'ADEME, les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière et l'interprofession regroupée au sein de l'association ARBOCENTRE. Ces travaux ont contribué à élaborer un projet de filière forêt bois en région Centre en s'appuyant sur une stratégie de développement de la filière.

Dans ce contexte, l'élaboration du plan pluriannuel régional de développement forestier s'appuie sur cette dynamique de partenariat entre les différents acteurs de la filière amont et aval, l'interprofession régionale et les acteurs institutionnels : l'Etat, le Conseil Régional de la région Centre et l'ADEME.

Le comité d'élaboration du plan pluriannuel régional de développement forestier du Centre a été institué par le Préfet de région le 6 juin 2011. Il est constitué par les représentants des structures suivantes :

- CRPF Ile de France-Centre,
- Chambre Régionale d'Agriculture du Centre (CRA),
- Union Régionale des Syndicats des Forestiers Privés,
- Direction Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin (DTCOAL) de l'ONF,
- Association des Communes Forestières du Cher et de l'Indre,
- Coopérative forestière UNISYLVA,
- DRAAF du Centre.

La présidence du comité d'élaboration est assurée par le Préfet de région ou son représentant. Le secrétariat du comité est assuré par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant.

Le comité est chargé de définir les pistes d'actions les plus appropriées pour le PPRDF.

Pour s'assurer de la cohérence des actions prévues au PPRDF avec les réflexions déjà menées en partenariat avec tous les acteurs de la filière, il est décidé d'associer au comité d'élaboration les représentants des structures suivantes :

- Conseil Régional de la région Centre,
- Conseil Général du Loiret,
- Association de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois en région Centre ARBOCENTRE,
- Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois,
- Union Régionale Centre Bois (URCB),
- Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture (SGAR),
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- ADEME,
- Directions Départementales des Territoires (DDT) du Centre.

Pour préparer les travaux, un groupe de travail est instauré.

Il comprend les membres suivants : CRPF, Chambre régionale d'agriculture du Centre, Coopérative UNISYLVA, Union Régionale des Syndicats des Forestiers Privés, Association des Communes Forestières du Cher et de l'Indre, ONF, ainsi que les membres associés suivants : SGAR, DIRECCTE, ADEME, DDT, Conseil Régional de la région Centre, Conseil Général du Loiret, Interprofession ARBOCENTRE, Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois, URCB.

5. Le plan d'actions spécifiques du PPRDF

Au vu de ces éléments, le PPRDF Centre prend en compte le plan d'actions de la filière forêt bois en région Centre. Il constitue un plan d'actions spécifiques complétant ou approfondissant les fiches actions du projet régional de la filière. Ces actions répondent aux trois objectifs fixés au PPRDF. Les acteurs de la filière forêt-bois pour lesquels il convient de mettre en œuvre des actions prioritaires sont les entreprises de 1^{ère} et de 2^{de} transformation des bois, les acteurs de la filière bois énergie, les propriétaires forestiers et les entreprises de mobilisation des bois.

Objectif 1 : Organiser le développement de la filière régionale autour des chaînes de valeur

Public visé : tous les acteurs de la filière régionale

- ⇒ Fiche 1. Créer un observatoire économique au service du développement de la filière
- ⇒ Fiche 2. Développer une filière forêt-bois intégrée sur des territoires pilotes

Objectif 2. : Offrir des débouchés rémunérateurs pour les bois régionaux,

Entreprises 1^{ère} et 2^{de} transformation :

- ⇒ Fiche 3. Accueillir l'innovation dans la filière (action prioritaire)
- ⇒ Fiche 4. Augmenter l'offre de bois régionaux éco-certifiés

Acteurs de la filière bois énergie : ⇒ Fiche 5. Structurer l'offre de plaquettes forestières

Exploitants forestiers, négociants et scieurs :

- ⇒ Fiche 6. Identifier les points de blocage des acheteurs pour mobiliser du bois

Objectif 3. : Faciliter la mobilisation des bois en réponse à la demande.

Propriétaires forestiers :

- ⇒ Fiche 7. Mobiliser les propriétaires pour mobiliser les bois (action prioritaire)
- ⇒ Fiche 8. Promouvoir le renouvellement des peuplements
- ⇒ Fiche 9. Garantir les équilibres biologiques et sylvo-cynégétiques en forêt de production

Propriétaires, exploitants forestiers et collectivités :

- ⇒ Fiche 10. Diminuer le coût de la mobilisation des bois par l'amélioration de la logistique

Entreprises de mobilisation des bois :

- ⇒ Fiche 11. Développer leur compétence et leur efficacité économique (action prioritaire)

La mise en œuvre de ce plan régional de développement forestier ainsi que le programme stratégique pour la filière régionale nécessite une action de suivi et d'évaluation :

Acteurs de la gouvernance de la filière ⇒ Fiche 12. Organiser un suivi régulier des plans d'actions

Fiche 1. Créer un observatoire économique de la ressource en bois, de la mobilisation, des flux, des prix et des marges sur la région au service du développement des acteurs de la filière

Eléments de contexte :

- Prélèvements de 3 millions de m³ en 2010, répartis en 740 000 m³ de bois d'œuvre, 721 000 m³ de bois d'industrie, 277 000 m³ de bois énergie et une estimation de 1,4 millions de m³ de bois énergie auto-consommés soit 61 % de la production biologique annuelle,
- Augmentation de la récolte en 2010 de plus de 400 000 m³ soit +32 % / 2009 : + 130 000 m³ de bois d'œuvre et +250 000 m³ de bois d'industrie
- Volumes supplémentaires disponibles à l'horizon 2020, estimé en 2009 : 220 000 m³ de bois d'œuvre et 580 000 m³ de bois d'industrie et de bois énergie,
- Augmentation de la demande en bois énergie pour les grands projets industriels émergents et risque de déstabilisation de l'exploitation et des marchés d'approvisionnement des industries régionales en raison de la compétition sur les ressources.

Constat de la filière : pas de données quantifiées et cartographiées à l'échelle de massifs forestiers disponibles sur les ressources mobilisables, les qualités des bois, la qualité de la desserte, les lieux de stockage, les volumes mobilisés, les prix de vente des bois et les marges en exploitation forestière, pas de données sur la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière aux produits issus de la mobilisation et de la transformation des bois régionaux.

Référence des actions Filière : 2.1 Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois nécessaire au développement des différents usages (articulation des compartiments BO, BI, BE) et 2.7 Mise en place d'un animateur dédié à la ressource.

Objectif à atteindre : Evaluer la création de valeur sur les territoires à partir des ressources locales mobilisées et transformées ; Veiller à la **complémentarité des usages BO-BI-BE**, tout en respectant les conditions de gestion durable des forêts, sans déstabiliser les approvisionnements des industries régionales, avec la transparence sur la ressource, sur les modalités et les coûts de sa mobilisation ainsi que sur les prix d'achats.

Descriptif des actions :

- Créer l'observatoire dans le cadre du groupe régional d'observation et de concertation sur la mobilisation des bois nécessaires au développement des usages BIBE et BO, composé de producteurs de la ressource, d'exploitants et de transformateurs,
- Automatiser les échanges de données avec les observatoires : l'observatoire France Bois Forêt (FBF), l'observatoire économique mutualisé, l'observatoire national de l'énergie et l'observatoire régional de l'énergie de la région Centre,
- Capitaliser les références technico-économiques sur la mobilisation des bois,
- Fournir des références à la filière grâce à des échanges d'informations entre producteurs, exploitants, transformateurs et industriels,
- Accompagner les industries régionales dans la connaissance des ressources disponibles,
- Connaître les prélèvements en bois énergie autoconsommés,
- Etudier la répartition de la valeur ajoutée sur les différents maillons de la chaîne « forêt bois produits finis »

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : Représentants des propriétaires, CRPF, ONF, Exploitants forestiers, Coopératives, experts, gestionnaires forestiers professionnels, 1^{ère} transformation, 2^{ème} transformation, maîtres d'ouvrages projets BE et BC

Indicateurs de résultats : nombre de données quantifiées et cartographiées suivies

Mise en œuvre :

Phase de capitalisation : un recensement et une organisation des informations par le développement d'un système d'information, dans un fonctionnement en réseau :

- Recourir à un animateur ressource pour la réalisation et le suivi de l'observatoire,
- Identifier les demandes d'informations (nature, demandeurs),
- Inventorier et qualifier les sources de données actuellement disponibles,
- Evaluer les données manquantes, la faisabilité et le coût de leur acquisition,
- Constituer des outils de suivi et d'échanges de données.

Phase de partage des informations : appropriation, échanges de connaissances et d'expériences, création de connaissances nouvelles

Moyens : engagements des partenaires professionnels et administratifs, mobilisation de l'animateur ressource, Enquête annuelle - Données Agreste, crédits d'animation filière forêt bois, financement centimes forestiers de la taxe « Forêt ».

Fiche 2. Développer une filière forêt-bois intégrée sur des territoires pilotes

Eléments de contexte :

Dix territoires organisés autour d'une stratégie de développement du bois :

- Pays Touraine Côté Sud : LEADER « Améliorer l'accueil "Histoire de Mieux vivre" », Pôle d'Excellence Rurale (PER) : « Organiser et développer la filière énergétique locale à partir de biomasse »
- Pays Des Châteaux : LEADER « L'excellence territoriale comme vecteur de développement du Pays des Châteaux »
- Pays Grande Sologne : Charte forestière de territoire et PER « Forêt : filières courtes »
- Pays Vierzon, Sancerre, Sologne : Charte forestière de territoire, PER « Structuration de la filière bois »
- Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire : Charte forestière de territoire et LEADER : « Engager une démarche de développement durable pour la gestion et la valorisation des ressources aquatiques et forestières »
- Pays Perche d'Eure et Loir : PER « Le Perche, entreprenant par nature »
- Pays Loire Nature Touraine LEADER « Développer un territoire de projets tournés vers le développement durable »
- Pays Loire Touraine LEADER « Valoriser les potentiels du « monde rural » dans un contexte de périurbanisation »
- Pays du Chinonais : Charte forestière de territoire sur la filière forêt-bois
- Communauté de communes du pays de Chambord : PER « Horizon Bois »

Constats de la filière : Nécessité d'intégrer les logiques d'aménagement du territoire aux politiques de soutien des petits et moyens projets, Associer la production locale dans les projets des territoires.

Référence de l'action Filière : 1.2 Développement d'une approche territoriale pour l'animation de la filière bois.

Objectif à atteindre : Développer une filière économique forêt bois locale, animée et structurée autour de projets publics et privés sur la gestion forestière, le bois matériaux et le bois énergie en circuits courts.

Description de l'action : Pour accompagner l'émergence de projets au niveau local favorisant une mobilisation supplémentaire de bois sur des territoires (Communautés de communes, Pays, Parcs Naturels Régionaux -PNR-) organisés en **pôle d'excellence rurale, groupe d'action locale LEADER ou charte forestière de territoire** :

- Construire un réseau d'animation avec les moyens disponibles dans les territoires organisés et les structures d'animation régionale (ARBOCENTRE, CRA du Centre, CRPF) et départementale (Chambres d'Agriculture -CA-, Groupe d'Actions Locales -GAL-, Pays...)
- Mettre en cohérence les actions d'animation et d'accompagnement des projets avec la valorisation des ressources locales en lien avec les acteurs de la gestion forestière des territoires organisés (CRPF, Chambres)
- Apporter l'expertise nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins en ressources locales supplémentaires issues des projets bois construction et bois énergie des territoires ciblés

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : ADEME, CRA du Centre, CRPF, relais territoriaux (CA, Adefibois Berry, Agence Locale de l'Énergie -ALE- 37)

Résultats attendus : Emergence de projets structurants dans une logique territoriale

Indicateurs de résultats : nombre de projets réalisés portant sur la forêt et le bois sur les territoires organisés

Mise en œuvre : échanges de bonnes pratiques sur les territoires, animation dédiée à l'accompagnement des structures locales, animation valorisation du bois dans la construction, animation ressource dédiée à la coordination des projets territoriaux, ingénierie des financements publics

Moyens : journée dédiée aux échanges de bonnes pratiques entre porteurs de projets, journées d'animateurs des territoires et d'animateurs régionaux (ressources et valorisation du bois), crédits d'animation filière forêt bois

Fiche 3. Accueillir l'innovation dans la filière

Eléments de contexte :

Première région pour la récolte du Chêne (314 000 m³ en 2010)

13^{ème} région pour les volumes sciés (Chêne 32 % et Pin Sylvestre 33 % en 2010)

Constats de la filière : sous capacité de transformation des bois d'œuvre récoltés notamment pour les bois de qualité secondaire des essences feuillues

Référence de l'action Filière : 3.1 groupe d'innovation et d'intégration de la filière

Objectif à atteindre : Faire de l'innovation un vecteur de développement des entreprises

Descriptif de l'action :

- Faciliter par l'animation et les rencontres régionales, la mise en réseau des acteurs de la 1^{ère} transformation avec les industriels de la 2^{ème} transformation, et l'émergence de regroupements et de projets innovants en commun
- Accompagner la mutation des entreprises de la 1^{ère} transformation pour répondre à la demande en privilégiant la qualité et la constance des produits,
- Proposer un soutien (mise à disposition d'un développeur) aux entreprises pour le développement de nouveaux produits, pour les études de faisabilité, les études sur les demandes de la 2^{ème} transformation
- Rendre les produits issus des innovations compétitifs, notamment par la normalisation pour les usages en construction et aménagements et par la promotion de ces produits auprès des constructeurs, architectes et maîtres d'ouvrage.
- Inciter les entreprises de première transformation à développer les outils d'analyse stratégique pour conforter leurs décisions et l'intelligence économique pour être concurrentielles sur les marchés visés
- Accompagner les entreprises de 2^{de} transformation pour répondre aux besoins des marchés : différenciation par la qualité et le service, développement de produits multi-matériaux, développement de nouvelles compétences marketing et production

Des indicateurs de résultats : nombre de projets innovants, nombre d'investissements aidés en 1^{ère} transformation répondant à la demande aval, volume de sciages chênes produits

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : Industriels 1^{ère} et 2^{ème} transformation, Chambre de Commerce et d'Industrie, Union Régionale Centre Bois

Mise en œuvre :

- Groupe de réflexion régional innovation et intégration,
- Adapter les critères de priorité du dispositif de soutien ADIBOIS aux investissements de la 1^{ère} transformation, travail en partenariat avec la DIRECCTE pour combiner les aides publiques,
- Fonds en capital développement adapté en prenant en compte le projet forêt bois,
- Sensibiliser les différents acteurs de l'innovation et du transfert technologique aux projets forêt bois,
- Etude de normalisation pour les usages des bois régionaux dans la construction et les aménagements.

Moyens : dispositif ADIBOIS pour la modernisation des scieries, mesure 16 sur l'innovation du FEDER, financement d'études et d'animation

Fiche 4. Augmenter l'offre de bois régionaux certifiés issus de gestion forestière durable en réponse à la demande des marchés de produits issus des bois d'industrie

Eléments de contexte :

375 827 ha de forêt certifiée PEFC au 1^{er} trimestre 2012, seconde région en France après l'Aquitaine pour les surfaces de forêts privées certifiées

31,6 % de la surface de la forêt privée certifiée en 2012,

49 % de la récolte de bois certifié en 2009, en augmentation régulière depuis 2004

30 % des scieries de la région sont certifiées en 2009

Constats de la filière : avantage économique de proposer des bois régionaux certifiés sur le marché européen des bois certifiés issus de forêts gérées durablement, faible progression du nombre d'entreprises de travaux forestiers et d'industries de 1^{ère} transformation certifiées, faible perception de la valeur ajoutée apportée par la certification des bois provenant de la gestion forestière durable

Référence de l'action Filière : 3.2 Accompagnement de la 1^{ère} transformation dans son adaptabilité à la demande

Objectif à atteindre : augmentation du nombre d'entreprises de travaux forestiers certifiées pour l'exploitation forestière et du nombre d'industries de 1^{ère} transformation avec une chaîne de contrôle certifiée pour répondre à la demande des marchés de produits issus des bois d'industrie

Descriptif des actions :

- Assistance à la démarche de certification de la chaîne de contrôle des industries de la 1^{ère} transformation des bois
- Inciter les entreprises de travaux forestiers à la certification de l'exploitation forestière et de la chaîne de contrôle des flux de bois

Des indicateurs de résultats :

Part du volume exploité par des entreprises de travaux et d'exploitation forestiers certifiées,

Part du volume des sciages issus de bois certifiés provenant de la gestion forestière durable,

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : ETF, Exploitants forestiers, Opérateurs de certification, Bourse des Travaux Forestiers du Centre -BTFC-, PEFC Centre Ouest, CRPF, DRAAF, DDT

Mise en œuvre : rendre compatible la charte des bonnes pratiques d'exploitation forestière avec les exigences de la certification, introduire dans les critères de priorité des dispositifs ADEXBOIS (soutien aux investissements des entreprises d'exploitation forestière) et ADIBOIS l'adhésion à une démarche de certification de la chaîne de contrôle des bois

Moyens : projet de charte régionale de bonnes pratiques d'exploitation forestière, Dispositifs ADEXBOIS et ADIBOIS, valoriser la certification sur des produits à plus forte valeur ajoutée, formation

Fiche 5. Structurer l'offre de plaquettes forestières sur le marché du bois énergie

Eléments de contexte :

(Sources : ARBOCENTRE, ADEFIBOIS, ADEME, 2010)

Les entreprises spécialisées dans l'approvisionnement de plaquettes : 19 entreprises , 11 adhérents à la CHARTE ENERGIE BOIS REGION CENTRE

3 types de produits Bois énergie

- Produits connexes des industries du bois (chutes de scierie)
- Produits en fin de vie (palettes, cagettes)
- Plaquettes forestières

Le marché des plaquettes forestières en développement potentiel important :

- Les consommations annuelles des industries, des chaufferies collectives et des industries du bois : 392 000 tonnes par an, les plaquettes forestières représentant 10 % soit 60 000 m³.
- Les consommations des projets industriels et des chaufferies en cours de développement représenteraient 530 000 tonnes de bois, à 75 % en plaquettes forestières soit 600 000 m³.

Constats de la filière : méconnaissance des zones de collecte, des flux de plaquettes forestières livrées aux chaufferies, augmentation de la demande en bois énergie avec les projets industriels, intérêt des chaudières moyenne puissance adaptées aux besoins des collectivités en zone rurale, non transparence sur les coûts de mobilisation et sur l'ensemble de la chaîne de valeur, marge de progrès sur les méthodes d'exploitation.

Référence des actions Filière : 2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource, 4.1 Révision de l'organisation du conventionnement de l'animation de la filière BE

Objectifs à atteindre :

- Développer des filières locales bois énergie autour des PME viables, notamment sur des territoires organisés (cf. fiche action 2)
- Renforcer l'offre de plaquettes forestières sur le marché du bois énergie,
- Privilégier les approvisionnements valorisant les co-produits de l'exploitation bois d'œuvre, bois d'industrie
- Maintenir une logique de bois énergie complémentaire à la production de bois d'œuvre

Descriptif de l'action :

- Faciliter l'équipement des entreprises d'exploitation forestière pour la mécanisation de la récolte et la production des plaquettes forestières,
- Favoriser la contractualisation entre producteurs (propriétaires forestiers) et opérateurs économiques pour renforcer les relations en levant les freins existants
- En lien avec l'observatoire, volumes de ressources (plaquettes forestières) réellement disponibles en forêt et leur localisation
- Utiliser les chantiers d'exploitation pour l'innovation en matière de mobilisation et de logistique du bois

Des indicateurs de résultats : Volume de plaquettes forestières livrées annuellement aux chaufferies, part du volume de plaquettes répondant au cahier des charges de la charte Bois Energie Centre, Chaînes de valeur des filières plaquettes forestières, Nombre d'expérimentations innovantes sur des chantiers bois énergie

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : Conseil Régional de la région Centre, Conseils Généraux, CRPF, ADEME, Exploitants forestiers, Entrepreneurs de travaux Forestiers, BTFC, Experts, Gestionnaires Forestiers

Professionnels, Opérateurs économiques bois énergie, Chambres d'agriculture, Territoires organisés (Pays, PNR, Communautés de communes)

Mise en œuvre : Coordination de l'animation bois énergie entre les porteurs de projets, les animateurs des relais territoriaux et la mission régionale, Accompagnement des porteurs de projets sur les territoires pour le développement d'une filière locale, Etablir des critères de priorité dans le cadre du dispositif ADEXBOIS pour soutenir les entreprises de production de plaquettes adhérant à une charte de qualité (Charte Energie Bois Région Centre ou équivalent)

Moyens : Mission régionale bois énergie, relais territoriaux, animateurs des territoires organisés, dispositif ADEXBOIS

Fiche 6. Identifier les points de blocage des acheteurs pour mobiliser du bois

Éléments de contexte : Récolte de bois en baisse sensible depuis 1992 (bois d'œuvre feuillus)

Sur 1.73 million de bois récoltés en région Centre en 2010 : 60 % par des exploitants de la région et 40 % par des exploitants extérieurs à la région (Source Agreste 2010)

Constats de la filière :

- Approcher les disponibilités en bois par massifs
- Identifier les freins aux choix des massifs régionaux pour les acheteurs de bois, peu de connaissance sur les motivations des acheteurs de bois en forêt,
- Mettre en place des actions en faveur de la mobilisation des bois disponibles

Référence des actions Filière :

1.1 Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois

1.2 2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière

Objectif à atteindre : Identifier et localiser la ressource disponible et Cibler les points de blocage au niveau des acheteurs (exploitants forestiers, scieurs...) pour mobiliser du bois

Descriptif de l'action :

- ✓ Identification de massifs boisés (intra ou interdépartementaux) présentant des caractéristiques homogènes (une ou des problématiques communes sont pressenties),
- ✓ Mise en place d'une enquête sur un massif identifié : enquête auprès des scieurs et exploitants forestiers pour connaître leur ressenti sur exploitation des forêts ? sous-exploitation ? pourquoi est-il non exploité ? localisation ?
- ✓ Approche quantitative et qualitative de la ressource en bois mobilisables par massif
- ✓ Analyse croisée des points de blocage identifiés par l'enquête « aval » et les conclusions de l'enquête CRPF sur les motivations des propriétaires
- ✓ Recueil de l'avis des gestionnaires de la forêt pour compléter ces deux approches
- ✓ Analyse globale à l'échelle de massifs des enjeux et des points de blocage identifiés
- ✓ Mise en place, après concertation des acteurs concernés, des leviers et des outils pour communiquer, faciliter et mettre en oeuvre « l'effort de mobilisation »

Des indicateurs de résultats :

- ✓ connaissance des attentes et besoins des acheteurs de bois
- ✓ connaissance de la disponibilité potentielle en bois sur le massif étudié

Pilote : Chambre régionale d'agriculture Centre

Partenaires : Exploitants forestiers, ETF, 1^{ère} transformation, Experts, Gestionnaires Forestiers Professionnels, CRPF

Mise en œuvre : De façon à s'assurer que cette action peut permettre une meilleure connaissance des massifs, diagnostiquer et aboutir à la mise en oeuvre d'actions de mobilisation de bois, une phase « test » sera réalisée. L'action sera conduite sur un massif « exemple » de façon à élaborer une méthodologie et mesurer la réelle faisabilité et performance de l'opération.

L'opération « test », pourra être conduite par la Chambre d'agriculture du Loir et Cher avec une autre chambre si le massif à diagnostiquer est interdépartemental, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et intervenants locaux.

Moyens : financement centimes forestiers de la taxe « Forêt »

Fiche 7. Mobiliser les propriétaires pour mobiliser les bois

Eléments de contexte :

- 818 000 ha de forêts privées en région Centre
- 87 % du volume de bois sur pied de la région Centre se trouve en forêt privée
- En 2010, 58 % de la production biologique annuelle des forêts privées sont récoltés
- Le Chêne Rouvre et le Chêne Pédonculé : deux tiers du volume total des feuillus, bois sur pieds
- 75 % de la superficie forestière constitués de propriétés de plus de 10 ha
- 60 % de la forêt privée gérées conformément à un document de gestion durable
- En 2010 et 2011, 300 visites diagnostics par le CRPF sur 3 750 ha soit un volume BO à mobiliser de 41 000 m³ et un volume BI/BE de 162 434 stères de bois

Constats de la filière : Contraintes pour la mise en valeur des forêts par les propriétaires pour mobiliser leur bois : gestion patrimoniale, faiblesse des cours des bois, pression du grand gibier, méfiance vis à vis des acteurs de la mobilisation, compétences techniques, contexte réglementaire en évolution et difficile à appréhender

Référence de l'action Filière : 2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource

Objectif à atteindre : Faire évoluer les propriétaires d'une attitude de détenteur de patrimoine vers celle de producteur forestier

Descriptif de l'action :

- Définir une population cible de propriétaires forestiers par massif géographique, par état d'avancement du PSG (tout juste agréé, mi-parcours, fin de parcours), par catégorie de surface
- Réaliser une visite diagnostic en présence du propriétaire : élaborer un programme d'intervention sur 5 ans (coupes et travaux) et communiquer le compte rendu de visite et le programme proposé au propriétaire et au maître d'œuvre de son choix,
- Apporter aux propriétaires forestiers une connaissance économique de la filière,
- Faciliter l'appropriation des réglementations par les propriétaires.

Pilote : CRPF

Partenaires : Propriétaires, Coopératives, Experts, Gestionnaires Forestiers Professionnels,

Indicateurs de résultats : Nombre de visites diagnostics de propriétés, Volumes mobilisés suite aux audits et à l'animation ressource, travaux réalisés, documents de gestion durable établis, adhésion à une démarche de certification

Mise en œuvre : visites diagnostics réalisées par le CRPF

Moyens : financement du Conseil Régional de la région Centre en 2012, financement centimes forestiers de la taxe « Forêt »

Fiche 8. Promouvoir le renouvellement des peuplements

Eléments de contexte :

- Baisse continue de la production régionale de plants forestiers depuis plusieurs années ; Baisse continue des plantations et reboisements depuis la fin du Fonds Forestier National ; Nécessité de réinvestir 80 % du produit de la coupe pour renouveler les peuplements, hors frais de protection contre les dégâts de gibier.
- Evolution du climat et conséquences sur les essences forestières
- Existence d'une Charte « Merci le Peuplier » dans le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Normandie, Poitou Charente, Ile de France) pour aider les populteurs à renouveler leurs peupleraies

Constats de la filière : évolution des stations liée aux changements climatiques, Diminution des opérations de renouvellement des peuplements par plantation ou par régénération naturelle, Augmentation des coûts des travaux de régénération et de plantation, risque de pénurie de ressource bois dès 2030, pression excessive des cervidés

Référence de l'action Filière : 2.3 Pérennisation et renouvellement de la forêt

Objectif à atteindre : Relancer les opérations de renouvellement des peuplements

Descriptif de l'action :

- Soutenir les actions de conversion ou transformation d'anciens taillis, taillis-sous futaie ou de futaies de qualité médiocre en futaie auprès des propriétaires forestiers
- Faire un diagnostic régional des surfaces à renouveler et des contraintes techniques : adaptations au changement climatique, adaptations des essences aux contextes stationnels, pression des cervidés sur les jeunes peuplements ; Identifier les leviers permettant de lever les contraintes techniques liées au renouvellement ; Hiérarchiser les besoins de renouvellement (régénération, plantations)
- Créer un fonds régional en lien avec le fonds forestier stratégique Carbone au niveau national, le cas échéant, pour financer la plantation et la régénération naturelle pour les propriétaires qui renouvèlent leurs ressources
- Inciter les propriétaires à prendre en compte les changements climatiques dans leur décision de renouveler les peuplements forestiers

Des indicateurs de résultats : surfaces des peuplements ayant fait l'objet d'un soutien à la conversion ou au reboisement, diagnostic régional sur le renouvellement des peuplements, mise en place d'un fonds, suivi régulier du renouvellement de la ressource (surfaces plantées, peuplements régénérées)

Pilote : CRPF

Partenaires : Propriétaires, Coopératives, Experts, Gestionnaires Forestiers Professionnels, Exploitants forestiers, ARBOCENTRE, DRAAF, DDT

Mise en œuvre :

- Communiquer auprès des propriétaires forestiers les soutiens financiers possibles aux opérations de conversion ou de reboisement des peuplements
- Former un groupe de travail régional sur le renouvellement de la ressource chargé d'évaluer les besoins en renouvellement de peuplements, les contraintes et la création d'un Fonds forestier régional avec participation de fonds publics (collectivités) et de fonds privés (industriels, propriétaires)
- Adapter, le cas échéant, le dispositif actuel de soutien à l'amélioration des peuplements (122 A et B du DRDR Centre) en cohérence avec les besoins identifiés de renouvellement des peuplements

Moyens : groupe de travail régional sur les moyens dédiés au renouvellement de la ressource, Crédits Etat/FEADER, Crédits d'animation filières régionales, Fonds Forestier Stratégique Carbone

Fiche 9. Garantir les équilibres biologiques et sylvo-cynégétiques en forêt de production

Eléments de contexte

- Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et Engagements de l'Etat 2011-2013
- Plan d'action Forêt 2009 dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité
- Schéma régional de Cohérence écologique (trame verte et bleue)
- Evolutions des écosystèmes forestiers liées aux changements climatiques
- Dynamisation de la sylviculture et Augmentation de la récolte des bois
- Impacts des fortes populations d'ongulés sur la biodiversité, sur la pérennité des peuplements forestiers et sur leur renouvellement (coûts des protections insupportables)

Constats de la filière :

Vision non partagée des usages économiques, environnementale et sociales de la forêt

Inquiétudes liées à l'impact de l'augmentation de la récolte de bois sur la biodiversité forestière

Surpopulations d'ongulés : contraintes économiques incompatibles avec la gestion sylvicole durable

Référence des actions Filière :

2.2 Concilier les différents usages de la forêt (gestion multifonctionnelle)

2.3 Pérennisation et renouvellement de la forêt

2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource

Objectif à atteindre : Mieux protéger la biodiversité forestière tout en produisant plus de bois dans une approche concertée des usages complémentaires de la forêt sans déséquilibres biologiques en lien avec les évolutions climatiques, ni déséquilibres sylvo-cynégétiques

Descriptif des actions :

- Développer des références en matière d'outils de diagnostic simple de la biodiversité pour la gestion forestière (indice de biodiversité potentielle, suivis directs, analyse de diversité génétique des populations d'essences forestières) pour permettre au propriétaire d'orienter sa gestion en prenant en compte la diversité biologique et les éléments qui la favorisent ;
- Déterminer et mettre en place des pratiques de gestion favorables à la biodiversité dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois ; Renforcer le dialogue et les échanges de pratiques entre les propriétaires, les gestionnaires, les naturalistes et les chasseurs ;
- Développer, une grille de lecture de la situation de l'équilibre sylvo-cynégétique, à l'échelle d'unités de gestion cynégétique et mettre en cohérence les niveaux de prélèvements cynégétiques avec une gestion durable des forêts

Des indicateurs de résultats : Acquisition de références techniques sur des outils de diagnostic de la biodiversité forestière, Mise en œuvre d'un réseau de sites d'expérimentation de pratiques de gestion forestière favorables à la biodiversité, Nombre d'unités cynégétiques suivies (évaluation des niveaux de dégâts forestiers, évolution des prélèvements).

Pilote : CRPF

Partenaires : Propriétaires forestiers, CRPF, Gestionnaires, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Office National des Forêts, Réseau des Chambres d'Agriculture, Nature Centre, Conservatoire des espaces naturels, Fédérations Départementales des Chasseurs, Fédération Régionale Chasseurs du Centre, IRSTEA, DDT

Mise en œuvre :

Dans le cadre du groupe de réflexion concertée sur la gestion partagée de la forêt :

Animer un atelier sur la biodiversité forestière chargés de coordonner les actions relatives à la biodiversité forestière (expérimentation, échanges de pratiques, diffusion et formation) dans un contexte d'augmentation de la récolte et d'évolutions climatiques ;

Animer un atelier régional « équilibre du milieu forestier et activité cynégétique » chargé de suivre les actions en matière de diagnostics de déséquilibre, de gestion cynégétique (suivi de populations et prélèvements), diffusion des résultats obtenus localement.

Moyens : crédits d'animation de la filière forêt, crédits LEADER sur des territoires organisés en GAL, FEADER

Fiche 10. Diminuer le coût de la mobilisation des bois par l'amélioration de la logistique

Eléments de contexte :

- 94 % des forêts facilement exploitables en région Centre d'après les critères de l'IFN (pente, distance de débardage, présence d'un chemin)
- 15 schémas de desserte réalisés par le CRPF et d'autres structures (CA, ARBOCENTRE)
- Charte des transports de bois en région Centre (ARBOCENTRE, 2003)

En Sologne :

- Seulement 34 à 64 % de la surface forestière facilement desservie suivant les massifs (source Schémas de desserte réalisés en Sologne),
- 30 à 54 % des propriétés de plus de 4 ha, peu ou mal équipées en place de dépôt et de retournement.

Constats de la filière : Difficultés d'accès (distance de débardage supérieure à 200 m) et de mobilisation des bois sur les surfaces mal ou pas desservies estimées à 220 000 ha sur la région Centre, un tiers des propriétés forestières sans accès direct au réseau public de voirie (à dire d'experts), points de rupture de logistique entre les massifs forestiers et le réseau routier accessible aux grumiers

Référence des actions Filière :

2.1 Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois nécessaires au développement des différents usages (articulation des compartiments BO, BI, BE) et 2.7 Mise en place d'un animateur dédié à la ressource

2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource

Objectif à atteindre : améliorer l'accessibilité des massifs aux grumiers en toute saison, faciliter la logistique du transport des bois des massifs forestiers jusqu'au réseau routier public

Descriptif de l'action :

- Identifier les points de rupture de la desserte des massifs forestiers et optimiser les investissements sur les projets visant à diminuer les coûts de mobilisation et de vidange de la récolte.
- Orienter les aides à l'investissement sur les créations et/ou la stabilisation de places de dépôts et de places de retournement en priorité et, si les moyens sont suffisants sur la création et/ou amélioration de la voirie intra-massif pour la vidange des bois.
- Associer les collectivités locales, situées autour des massifs forestiers, à la problématique de vidange et de transport des bois jusqu'au réseau routier public.

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : Représentants des propriétaires, CRPF, ONF, Coopératives, Experts, Gestionnaires Forestiers Professionnels, Transporteurs de bois, Collectivités locales, Conseils Généraux, DDT

Indicateurs de résultats : nombre de places de dépôt et retournement créées, nombre d'accès à la voirie publique réalisés sur des points de rupture de la logistique

Mise en œuvre : DRAAF, DDT pour les opérations d'amélioration de la desserte auprès des propriétaires, Groupe régional ressource pour évaluer avec les financeurs la pertinence des études de logistique sur certains massifs

Moyens : crédits de soutien à l'amélioration de la desserte forestière, réunion de concertation entre les représentants des professionnels, des propriétaires et des collectivités locales pour lever les points de blocage